

TEMPS DE TRAVAIL DES OFFICIERS

L'ACCORD SYNERGIE / MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE 2007
CONDAMNÉ PAR L'EUROPE !SANS MISE EN CONFORMITÉ, LA FRANCE PAYERA UNE ASTREINTE A
PARTIR DE FIN JANVIER 2015

Le 26 septembre, la première réunion avait pour but de présenter le rapport de l'IGA relatif au bilan quantitatif et qualitatif du régime de travail des officiers depuis 2008 ... mais il n'a pas été communiqué aux syndicats !



L'IGA a préconisé de quantifier le temps de travail des officiers conformément aux règles sociales en vigueur.

De nouvelles réunions se tiendront avec la DRCPN afin qu'un accord soit signé avant fin janvier 2015.

C'est l'heure de vérité ! Les officiers ont été maintenus dans l'illégalité pendant 7 ans au profit d'intérêts partisans. Le SCSI s'est battu auprès des tribunaux pour faire valoir vos droits et ainsi a limité l'impact de cet accord anti social.

Aujourd'hui, il est temps que les officiers soient enfin considérés comme les autres cadres de catégorie A.

Le 4 décembre, vous aurez le choix de faire gagner les cadres de la Police Nationale

GIPA
2014

Le SCSI vous avait informé des modalités d'application de la GIPA 2014 (Garantie individuelle du pouvoir d'achat). Elle concerne cette année les commandants et capitaines déjà au 5° échelon en décembre 2009.

La mise en paiement a normalement été faite automatiquement sur la paye d'août ou de septembre .



RAMBOUILLET : FÉLICITATIONS !

Frédéric CULOMA a été officiellement installé le 25 septembre 2014 dans ses nouvelles fonctions de Chef de service à Rambouillet. Après une carrière longue et riche en expériences, notre collègue a été promu dans le cadre de la restructuration des Yvelines sur le poste déflaté de commissaire de police.

Le SCSI, seul syndicat ayant validé la réforme territoriale des Yvelines, en comité technique départemental, avait exigé des garanties impératives sur le positionnement des officiers. Le 12 mai dernier, le Directeur Central de la Sécurité Publique M. LALLE confirmait les engagements pris localement lors de cette restructuration (basculement de la CSP Rambouillet, augmentation du nombre de chefs de service à l'article 10 et des CDT EF...). Il s'engageait, dès lors, personnellement à attribuer le poste de chef de circonscription de Rambouillet (plus de 40000 habitants) au bénéfice d'un officier de police. Le SCSI lui demande de poursuivre ces transferts pour les autres circonscriptions laissées vacantes par les commissaires de police telle que la CSP Compiègne (60).

CHEOPS.... LRRPN... JUDICIAIRE

Le SCSI est sur tous les fronts, dans tous les médias pour alerter l'opinion, défendre les officiers et dénoncer leurs conditions de travail.



CONGRES SCSI-CFDT

BORDEAUX OCTOBRE 2014

METTRE FIN AUX INJUSTICES
CONSTRUIRE L'AVENIR